



Cette lettre d'information a pour objectif de promouvoir le dispositif FACT (Fonds pour l'amélioration des conditions de travail) en région Occitanie : mieux le faire connaître auprès des porteurs de projet potentiels, diffuser toute l'actualité du moment et présenter des démarches soutenues.

## 🔍 Attractivité, négociation collective et industrie : les nouveaux appels à projets du FACT en 2023

L'Anact lance 3 appels à projets nationaux du FACT en 2023 pour une enveloppe globale de 4 millions d'euros. Le premier est lancé sur le thème de l'attractivité.

- « Améliorer l'attractivité des entreprises en agissant conjointement sur les conditions de travail et d'emploi » : difficultés de recrutement, de fidélisation des salarié-e-s, métiers en tensions, comment l'amélioration des conditions de travail peut ouvrir de nouvelles perspectives d'actions ?

Dates limite de dépôt des demandes :  
30 juin pour la première commission et 1er septembre pour la seconde

[Revoir le webinar de présentation de l'appel à projet](#)

[Plus de détails sur cet appel à projets](#)

- « Améliorer les processus de négociation collective sur les conditions de travail dans les TPE-PME et au niveau des branches » sera le thème du deuxième appel à projets de l'année qui sera diffusé en mai. Il vise à soutenir et valoriser les pratiques de négociation, que ce soit sous l'angle du processus, des relations sociales et du contenu des sujets traités.
- « Prévenir les risques professionnels et intégrer les enjeux de conditions de travail dans les transformations des entreprises du secteur de l'industrie » : le troisième appel à projets sera dédié à l'industrie et sortira en juin prochain.
- Pour tout savoir sur les appels à projets au fur et à mesure de leur parution : <https://www.anact.fr/appels-projets-du-fonds-pour-lamelioration-des-conditions-de-travail-fact>

## 🔍 Retour sur le premier appel à projets territorial lancé en 2002 en Occitanie

L'Occitanie avait été la première région à organiser un appel à projets territorial en coopération avec la Corse. Lancé sur le thème « Les conditions de travail comme facteurs d'attractivité des entreprises et de prévention de la désinsertion professionnelle des salariés », l'appel à projets a été piloté par le groupe du Plan régional Santé Travail (PRST) travaillant sur les questions d'attractivité, en lien avec les partenaires sociaux et chercheurs présents à l'Aract.



Au total ce sont 12 projets, en majorité collectifs, qui ont été soutenus sur les 26 déposés, dans le cadre d'une commission de sélection composée de l'Aract, la Mission FACT de l'Anact, la DREETS, la Région et l'ARS Occitanie. Dans son rôle d'appui aux porteurs et de facilitateur dans les travaux de capitalisation des projets, l'Aract est présente, aux côtés de la DREETS Occitanie, dans les comités de pilotage des projets et assure une animation régionale des projets tout au long de leur mise en œuvre. Prochaine rencontre des porteurs et des consultants intervenant dans les projets : mardi 20 juin prochain dans le cadre de la Semaine pour la Qualité de Vie et des Conditions de Travail. L'occasion d'échanger, de faire du lien entre les projets, de tirer les premiers fils de la capitalisation sur l'appel à projets territorial.

## 🔍 Le FACT en Occitanie en 2022

Les chiffres clé sur la mobilisation du FACT en Occitanie pour l'année passée :

Nombre de projets déposés par des porteurs occitans	Nombre de projets retenus pour l'Occitanie	Total Occitanie En 2022	Rappel sur la mobilisation du FACT en Occitanie en 2021
35 projets dont 26 sur l'AAP territorial	17 projets retenus dont 12 sur l'AAP territorial	643 961 euros dont 470 570 euros fléchés vers l'AAP territorial	3 projets soutenus pour un montant de 162 984 euros

VOTRE CONTACT Catherine LEVRAT-PINATEL  
c.levrat@anact.fr

